

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58

Email : montesquieumairie1@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent		X	Procuration Eric Martinez
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ont l'obligation d'avoir un PCS au 5 mars 2025. Montesquieu-Avantès est dans ce cas. Un premier document avait été élaboré en 2012. Il a été revu et réorganisé.

Le PCS est composé de plusieurs parties :

1. L'arrêté municipal mettant en œuvre ce plan
2. La présentation de la commune
3. Le DICRIM : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs : document très important, qui doit être porté à la connaissance de toute la population. Il fera l'objet d'une partie du prochain bulletin communal.
4. Le dispositif communal d'action et d'alerte : à destination en particulier du conseil municipal. Il fera l'objet d'un exercice annuel ou biennuel.
5. Le recensement des moyens et différents annuaires.

Madame le Maire présente le PCS (en annexe du compte-rendu) aux conseillers pour amendement, complément et approbation.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Comme précisé dans le PCS, des exercices doivent être réalisés régulièrement. Madame le Maire propose d'en organiser un en septembre/octobre 2025.

La date sera arrêtée pendant l'été. Il faudra que plusieurs personnes se rendent disponibles. Ce sera une simulation, un exercice en salle, sans implication de la préfecture, des pompiers ou autres services. Cela doit permettre de tester les procédures et de réajuster les fiches action si besoin.

Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU est le compte commun à l'ordonnateur et au comptable. Il s'agit maintenant de voter le CFU de l'exercice 2024. Le détail sera présenté lors du vote du budget.

Madame le Maire quitte la séance conformément aux usages et transfère la présidence de la séance au 1er adjoint.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	188 210,13€
Recettes réalisées	237 274,94€
Résultat de l'exercice 2024	49 064,81€
Résultats antérieurs reportés	444 937,11€
Résultat de clôture fonctionnement	494 001,92€
INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	166 461,57€
Recettes réalisées	272 653,84€
Résultat de l'exercice 2024	106 192,27€
Résultats antérieurs reportés	-86 730,12€
Résultat de clôture investissement	19 462,15€
RESULTAT TOTAL CUMULE	513 464,07€

Restes à réaliser investissement 2024	Dépenses	-18 612,81€
	Recettes	15 000,00€
	Solde	-3 612,81€
Excédent de financement investissement		15 849,34€

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement global cumulé s'élève à **494 001,92€**. Résultat cumulé d'investissement à reporter au BP ligne 001 en recette : **19 462,15€**.

0€ seront affectés au compte 1068 c'est-à-dire à la couverture de l'autofinancement.

L'excédent de fonctionnement reporté est de **494 001,92€**. Il paraîtra au compte 002.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Dossier FDAL : voirie

Cette année, il n'y a pas de travaux prévus, à part la voirie sous mandat. Madame le Maire propose de faire une demande de FDAL à hauteur de 30% pour le chemin de Micha et celui de Trèspouech.

Les devis de voirie 2025 s'élèvent à : 18 802,32€ TTC (15 668,60€ HT) pour le chemin de Micha et 20 796€ (17 330€ HT) pour le chemin de Trèspouech.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Restauration du retable Saint Etienne

Le tableau représentant Saint Etienne qui se trouve dans le chœur de l'église présente un encrassement important. Ce tableau réalisé dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle est classé à l'inventaire des monuments historiques depuis 2016. Cette protection permet également d'obtenir des subventions en cas de restauration.

Les restaurateurs agréés sont venus avec la conservatrice départementale.

Le devis de restauration est de 16 470 € TTC pour le cadre et de 7 524€ TTC pour la peinture.

Ce tableau étant classé, Madame le Maire propose de demander des subventions à hauteur de :

- 25% à la DRAC,
- 20% à la région,
- 30% au conseil départemental.

Il restera 25% à la charge de la commune.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Informations

Cahier de gestion du site classé

Avancement :

Un comité de pilotage a eu lieu le 28 janvier 2025. Jérôme Classe et la chambre d'agriculture ont présenté leurs premiers résultats.

La protection du site est liée à la stabilité des pratiques agricoles. Malgré cela, la forêt est en progression et les espaces classés sont concernés par l'enfrichement. L'enjeu principal est l'herbe.

La vocation agricole du site est à conserver. La problématique de la transmission et l'installation est prioritaire. Le mitage des espaces et l'intégration des nouveaux bâtiments sont aussi relevés.

Jérôme Classe a également fait état de la typologie des paysages :

En ce qui concerne le bilan du cahier de gestion, les actions attendues ont été menées :

Forêt, inventaires, ragondins, ripisylve, abreuvement, sentiers... C'est positif.

Tous les acteurs n'ont pas pu être interrogés. On constate une perte d'information, d'où l'importance de relancer la communication.

Il est proposé de constituer 4 groupes de travail d'une quinzaine de personnes (habitants, agriculteurs, élus, gestionnaires) qui se réuniront 2 fois. Ils devront partager les enjeux, faciliter leur compréhension et leur formulation, lors de la première séance. La deuxième réunion s'intéressera aux actions à mettre en œuvre dans les 10 ans à venir. Entre les 2 séances un comité technique se réunira.

Calendrier :

1^{ère} séance : 27 et 28 mars de 13h30 à 17h

2^{ème} séance : 22 et 23 mai (sous réserve).

Un courrier sera distribué aux habitants invités à ces groupes par les conseillers.

Les services partenaires seront également conviés.

Chantier de formation pierre sèche

Le chantier a lieu du 7 avril au 11 avril sur le chemin de Poudols, qui sera fermé au moins 1 semaine avant et 2 semaines après. (Environ tout le mois d'avril.)

Réunion du service des Eaux du Couserans

En début d'année, les services des eaux du Couserans et le SMDEA ont réorganisé leurs services afin d'avoir une gestion par bassin versant, plus cohérent d'un point de vue logistique. Le Couserans, bassin versant du Salat et du Volp, excepté le Séronnais à l'est, est géré par le service des eaux du Couserans (78 communes).

Ce transfert ne remet pas en cause l'équilibre général des 2 services. Le prix de l'eau reste inchangé.

Des recrutements ont eu lieu. Des antennes du service des eaux ont été installées à Oust et à Cescau.

(Voir article dans le bulletin de la comcom.)

Prochain conseil : le vendredi 4 avril à 21h pour le vote du budget.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,
Jocelyne FERT